RÉPONSES AUX QUESTIONS

(Les réponses qui suivent, remises au greffier de la Chambre, sont imprimées dans le compte rendu officiel des Débats en conformité de l'article 39 du Règlement.)

OFFICE DE STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

Question nº 129-M. Argue:

1. Au 31 décembre 1958, quelle quantité de chaque produit l'Office de stabilisation des prix agricoles détenait-il?

2. Au 31 décembe 1958, quelle somme globale l'Office avait-il versée pour chaque produit?

3. Du 1er avril au 31 décembre 1958, quelle quantité de chaque produit l'Office de stabilisation des prix agricoles a-t-il achetée?

4. Entre le 1er avril et le 31 décembre 1958, quelle somme globale l'Office a-t-il versée pour chaque

produit dont il a fait l'acquisition?

5. Quelle quantité de chacun des produits acquis depuis le 1er avril jusqu'au 31 décembre 1958, l'Office a-t-il écoulée?

6. Quelle somme globale l'Office a-t-il reçue par suite de la vente de chaque produit, du 1er avril au 31 décembre 1958?

7. Quelle quantité de chaque produit l'Office a-t-il écoulée autrement qu'à la suite d'une vente ferme, entre le 1er avril et le 31 décembre 1958?

8. Quelle somme globale a été versée pour chaque produit ainsi écoulé par l'Office, du 1er avril au

31 décembre 1958?

9. De quelle façon l'Office a-t-il disposé de chaque produit écoulé autrement qu'à la suite d'une vente ferme, entre le 1er avril et le 31 décembre 1958?

10. Dans l'exercice de ses fonctions, du 1er avril au 31 décembre 1958, est-ce que, pour l'exécution de ses programmes d'achat, l'Office a dépensé des sommes à d'autres fins qu'au soutien des prix des denrées? Dans le cas de l'affirmative, à quelles fins?

11. Quel a été le coût net des opérations de l'Office, du 1er avril au 31 décembre 1958?

Réponse de l'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture):

1. Le 31 décembre 1958, l'Office de stabilisation des prix agricoles détenait les stocks suivants:

Beurre, 79,339,941 livres; lait écrémé en poudre, 65,113,795 livres; œufs en coquille, 3,108 caisses; fromage, 2,155,818 livres; produits du porc, 8,405,251 livres; volailles, 832,-255 livres; tomates, 114,536 caisses.

2. Le coût global estimatif des stocks figurant au nº 1, y compris les frais d'administration, était le suivant au 31 décembre 1958:

Beurre, \$50,962,067; lait écrémé en poudre, \$9,015,425; œufs en coquille, \$38,917; fromage, \$742,628; produits du porc, \$3,140,065; volaille, \$330,189; tomates, \$597,786.

3. Voici l'évaluation de l'ensemble des achats faits par l'Office du 1er avril au 31 décembre 1958:

Beurre, 71,466,653 livres; lait écrémé en

101,428 caisses; fromage, 15,408,323 livres; produits du porc, 8,668,872 livres; tomates, 139,526 caisses.

4. Le montant estimatif d'argent versé pour chaque denrée acquise entre le 1er avril et le 31 décembre 1958 est le suivant:

Beurre, \$45,481,917; lait écrémé en poudre, \$14,052,773; œufs en coquille, \$1,198,140; fromage, \$5,238,830; produits du porc, \$3,116,641; tomates, \$726,307.

5. Les chiffres estimatifs des ventes de chaque denrée du 1er avril au 31 décembre 1958 sont les suivants:

Beurre, 17,310,783 livres; lait écrémé en poudre, 60,259,509 livres; œufs en coquille, 187,077 caisses; fromage, 13,252,505; produits du porc, 263,601 livres; tomates, 24,990 caisses.

6. En ce qui concerne la recette des ventes, les méthodes de paiement varient toujours, et l'on procède à de nombreux rajustements, de sorte que les inscriptions aux livres,-sauf en ce qui concerne l'état financier annuel vérifié.—ne peuvent être rattachées aux chiffres estimatifs des ventes figurant à la question nº 5. Les inscriptions aux livres contiennent les montants suivants reçus pour les diverses denrées entre le 1er avril et le 31 décembre:

Beurre, \$10,982,561; lait écrémé en poudre, \$2,571,742; œufs en coquille et produits de l'œuf, \$3,015,637; fromage, \$4,092,437; produits du porc, \$97,999; volaille, \$1,899,243; tomates, \$113,281.

- 7. Toutes les denrées ont été vendues par l'Office, bien que, dans certains cas, comme pour le lait écrémé en poudre, la valeur commerciale convenue pour la région à laquelle est destiné le produit soit prévue dans les crédits d'un autre ministère, au titre de tous les dons aux institutions internationales de secours.
 - 8. Voir réponse au nº 7.
 - 9. Voir réponse au n° 7.
 - 10. Non.
- 11. Les comptes de l'Office se fondent sur des programmes commençant à différentes dates de l'année. Le seul cas où le coût net courant est calculé et vérifié est à l'égard de l'année financière allant du 1er avril au 31 mars.

LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS -FRAIS JURIDIQUES

Question nº 166-M. Howard:

1. Depuis le 1er janvier 1954, a-t-on versé des honoraires ou rémunérations a) à des avocats, b) à d'autres personnes, pour des avis ou pour des poudre, 97,653,587 livres; œufs en coquille, procédures résultant de rapports de la Commission